

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SESSION ORDINAIRE
POUR L'ARRONDISSEMENT DE MACNIDER
TENUE LE 6 MARS 2017**

Procès-verbal de la séance régulière pour l'arrondissement de MacNider de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 6 mars 2017 à la salle du conseil à 18 h 30.

Étaient présents Mme la présidente June Smith, Madame la Conseillère Rita D. Turriff, Monsieur le Conseiller Simon Brochu ainsi que Mme Claire Robichaud, Assistante - Directeur général et secrétaire-trésorier.

RÉSOLUTION # 17-03-11
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que la séance de l'arrondissement de MacNider soit ouverte à 18 h 30.

RÉSOLUTION # 17-03-12
ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance:

1. Ouverture.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2017.
4. Comptes à payer.
5. Points soumis :
 - 5.1. Nommer le cabinet Heppell Landry Brisson notaires en fidéicommissaire afin de rédiger le bail emphytéotique entre la Ville et l'Association des Résidents de la Pointe du Phare de Métis-sur-Mer concernant la gestion du site du Phare de Pointe-Mitis;
 - 5.2. Offre de services professionnels en architecture concernant le Phare de Métis-sur-Mer;
 - 5.3. Offre de services professionnels en ingénierie concernant le Phare de Métis-sur-Mer;
 - 5.4. Avertissement aux entrepreneurs avant d'ouvrir les chemins fermés en hiver;
 - 5.5. Demande d'aide financière pour la formation de nouveaux pompiers;
 - 5.6. Appui financier et en nature de la municipalité au projet Métis 200;
6. Période de questions.
7. Date de la prochaine séance : Lundi 3 avril 2017, 18 h 30, à la salle du conseil, 138, Principale, Métis-sur-Mer;
8. Levée de l'assemblée.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION # 17-03-13
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE L'ARRONDISSEMENT MACNIDER TENUE LE 6 FÉVRIER 2017

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire de l'arrondissement de MacNider tenue le 6 février 2017 soit approuvé tel que soumis.

4. COMPTES A PAYER

RÉSOLUTION # 17-03-14
COMPTES A PAYER

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient payés :

Postes Canada	26.20 \$
Metis Beach School	0 \$
TOTAL	26.20 \$

5. VARIA OUVERT

5.1 Nommer le cabinet Heppell Landry Brisson notaires en fidéicommiss afin de rédiger le bail emphytéotique entre la Ville et l'Association des Résidents de la Pointe du Phare de Métis-sur-Mer concernant la gestion du site du Phare de Pointe-Mitis.

Une résolution a été passée par la Ville afin de nommer le cabinet Heppell Landry Brisson notaires en fidéicommiss afin de rédiger le bail emphytéotique entre la Ville et l'Association des Résidents de la Pointe du Phare de Métis-sur-Mer concernant la gestion du site du Phare de Pointe-Mitis.

5.2 Offre de services professionnels en architecture concernant le Phare de Métis-sur-Mer.

Une résolution a été passée par la Ville afin d'accepter l'offre de services professionnels en architecture de la firme ABCP Architecture pour un montant de 14 820 \$ avant taxes plus les débours inhérents de 670 \$ avant taxes afin de réaliser un carnet de santé du Phare de Pointe-Mitis et ses dépendances. Ce montant sera payé à même la subvention reçue du gouvernement fédéral

5.3 Offre de services professionnels en ingénierie concernant le Phare de Métis-sur-Mer.

Une résolution a été passée par la Ville afin d'accepter l'offre de services professionnels en ingénierie de la firme Tetra Tech QI Inc. daté du 1^{er} février 2017 pour un montant de 10 990 \$ avant taxes afin de réaliser un carnet de santé du Phare de Pointe-Mitis et ses dépendances. Ce montant sera payé à même la subvention reçue du gouvernement fédéral.

5.4 Avertissement aux entrepreneurs avant d'ouvrir les chemins fermés en hiver.

Une résolution a été passée par la Ville afin d'aviser que tous les entrepreneurs voulant ouvrir les chemins fermés par la municipalité en hiver pour leur seul besoin de transport doivent obligatoirement aviser la direction de la municipalité avant d'exécuter le déneigement du dit chemin.

5.5 Demande d'aide financière pour la formation de nouveaux pompiers.

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Métis-sur-Mer désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Métis-sur-Mer prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I ou pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Mitis en conformité avec l'article 6 du Programme.

Une résolution a été passée par la Ville afin de présenter une demande d'aide financière pour la formation de nouveaux pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de La Mitis.

5.6 Appui financier et en nature de la municipalité au projet Métis 200.

Une résolution a été passée par la Ville afin d'autoriser le directeur général à signer une confirmation de soutien de la municipalité dans le cadre d'une demande de subvention pour l'organisation du projet Métis 200.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 18h40 et se termine à 18h40.

7. DATE DE LA PROCHAINE SESSION

La date de la prochaine séance est le lundi 3 avril 2017, à 18h30 à la salle du conseil.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION # 17-03-15 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Conseillère Rita D. Turriff propose que la séance soit levée à 18h40.

Approuvé lors de la session tenue :

June Smith, président

Stéphane Marcheterre,
Directeur général et secrétaire-trésorier